

## LOI PACTE : MODIFICATION TARIFAIRE

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020** le décret n° 2020-95 du 5 février 2020 définit les plafonds applicables aux frais prélevés sur des PEA et PEA-PME (ouverture, frais de tenue de compte, droits de garde, frais de transactions, transfert).

COMMISSION		
TYPE	DETAIL	Nouvelle Tarification TTC
<b>Ouverture compte</b>		0,00 €
<b>Palatine BOURSE</b>	%	0,34%
	MINIMUM	0,34%
<b>BOURSE France</b>	%	1,20%
	MINIMUM	1,20%
<b>Palatine BOURSE Etrangère</b>	%	0,34%
	MINIMUM	0,34%
<b>BOURSE Etrangère</b>	%	0,34%
	MINIMUM	1,20%
<b>Frais de transactions Commission fixe OPC</b>	France	0,00
	Etranger	0,00
<b>TRANSFERT ENTRANT</b>	TITRE C	0,00
	TITRE N C	0,00
	MINIMUM	0,00
	MAXIMUM	0,00
<b>TRANSFERT SORTANT</b>	TITRE C	12,00 €
	TITRE N C	50,00 €
	MINIMUM	0,00 €
	MAXIMUM	150,00 €

palatine.fr



@banquepalatine

Société Anonyme au capital de 688.802.680 Euros - Une Société du Groupe BPCE - Siège social : 42, rue d'Anjou - 75382 Paris Cedex 08 - Tél : 01 55 27 94 94 - Siège administratif : Le Péripôle - 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tél : 01 43 94 47 47 - Immatriculation : 542 104 245 RCS Paris - CCP Paris 2071 - BIC BSPFFRPPXXX - Swift BSPF FR PP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 025 988 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds » n° CPI 7501 2015 000 001 258 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France - garantie financière délivrée par la CEGC - 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense cedex - www.palatine.fr.

